

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME (489<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 18 JUIN 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

### RÉSOLUTION CAD-12022

Convention d'aide financière à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans le cadre du projet « Aménagement locatif et investissement en mobilier, appareillage et outillage à l'Îlot Balmoral »

- ATTENDU** le projet d'implantation du Pôle de formation en création et en arts numérique de l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD à l'Îlot Balmoral;
- ATTENDU** les résolutions CAD-11833, CAD-11851 et CAD-11852 relatives à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'aménagement intérieur de l'École NAD à l'Îlot Balmoral et l'engagement de l'UQAC dans le cadre des travaux d'amélioration locative pour l'École NAD;
- ATTENDU** le décret 45-2019 du 29 janvier 2019 concernant l'octroi à l'Université du Québec à Chicoutimi d'une aide maximale de 9 928 324 \$, sous forme de remboursement d'emprunt, à laquelle s'ajouteront les intérêts, pour l'aménagement locatif ainsi que pour l'investissement en mobilier, appareillage et outillage à l'Îlot Balmoral;
- ATTENDU** l'acceptation du financement par l'envoi d'une lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en date du 8 février 2019;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur proposition de M. Jimmy Boulianne, appuyée par Mme Josée Ouellet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver la convention d'aide financière à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du projet « Aménagement locatif et investissement en mobilier, appareillage et outillage à l'Îlot Balmoral », représentant un montant de neuf millions neuf cent vingt-huit mille trois cent vingt-quatre dollars (9 928 324 \$), telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, la vice-rectrice aux affaires administratives, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, ladite convention et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,



---

Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 19 juin 2019